



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 92884

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les orientations budgétaires qui mettent à mal le service public hospitalier et notamment le centre hospitalier, universitaire de Montpellier. Les réformes successives, assurance maladie, plan hôpital 2007, tarification à l'activité, ont aggravé la situation financière des hôpitaux. Elles s'imposent dans un cadre financier de moins en moins large. Les budgets qui pouvaient être rectifiés en cours d'année ne rentrent plus dans les systèmes de gestion qui s'adaptent plus à une gestion commerciale qu'à une gestion de service public. L'importante baisse de la dotation régionale de l'ordre de quinze millions d'euros, annoncée par l'agence régionale d'hospitalisation, assimile une réduction de cinq millions d'euros pour le seul CHU montpelliérain. Il est pourtant le premier employeur de la région du Languedoc-Roussillon et assure une capacité d'accueil et de traitement de premier plan. L'importance de son niveau d'activité dans toutes les disciplines et de la qualité de ses équipements sont à la hauteur de la qualité du service public de santé qu'il offre. Cependant, et malgré la particularité départementale avec une population sans cesse en augmentation, avec un taux élevé de précarité et de personnes âgées, il est à craindre, en fonction des nouvelles mesures, la suppression de 300 emplois. En conséquence, il lui demande de l'informer des mesures qu'il entend prendre pour garantir le service public de santé de qualité avec le maintien de l'emploi existant et l'accès aux soins pour l'ensemble de la population.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92884

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 2006, page 4368